HARRAOUBIA À PROPOS DES CONTESTATIONS ESTUDIANTINES :

«Tout a été réglé» !

Alors que l'université algérienne est sur un chaudron et risque l'implosion à tout moment, compte tenu de la persistance de la contestation estudiantine, portant notamment sur la consécration du principe de l'évolution séparée du système classique et du système LMD, M. Harraoubia, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, affirme le contraire et atteste que «tout a été réglé».

«95 % des établissements universitaires du pays fonctionnent le plus normalement du monde. Seuls quelques-uns connaissent une certaine perturbation», insiste-t-il, à partir de Constantine où il était en visite d'inspection qui l'a mené sur les chantiers de la future ville universitaire. «A l'Est comme à l'Ouest, nos étudiants, conscients et connaissant leurs intérêts, ont rejoint les amphithéâtres.

La reprise des cours a été normale», s'est-il empressé d'affirmer, alors que les étudiants des universités et des grandes écoles, toujours en concertation pour décider de la suite à donner à leur mouvement de grève entamé il y a plus deux mois déjà, n'ont pas encore tranché la question de la reprise des cours ou de la poursuite du mouvement de grève.

Tout en écartant le spectre d'une année blanche, M. Harraoubia, qui s'étalera longuement sur les bienfaits du système LMD, objet de toutes les controverses, a estimé que toutes les revendications des étudiants ont été satisfaites par les dispositions prises à l'issue de la conférence nationale des chefs d'établissements de l'enseignement supérieur, tenue le 27 mars 2011, à l'USTHB, à Alger.

«Le système (LMD, ndlr) n'a jamais été mis en cause, c'est juste un amalgame. Pensez-vous que les Anglais et les Américains sont des tarés ? C'est le seul système appliqué dans le monde entier», martèle le ministre de l'Enseignement supérieur.

Sur un autre chapitre, Rachid Harraoubia, qui s'est enquis, dans la matinée, de l'état d'avancement du projet de la nouvelle ville universitaire, a exprimé sa satisfaction quant à la qualité de la réalisation confiée à des entreprises chinoises. Il est utile dans ce cadre de souligner que la future ville universitaire abritera pas moins de 10 facultés d'une capacité de 4 000 places pédagogiques chacune, 19 résidences universitaires d'une capacité de 38 000 lits et un restaurant de 4 000 couverts.

Inscrit dans le cadre du programme quinquennal 2005-2009, ce projet qui s'étale sur une superficie de plus de 170 ha, a mobilisé pour sa réalisation, une enveloppe de 40 milliards de dinars, au lieu des 24 constituant l'autorisation de programme (AP), initiale, et nécessitera encore pour sa finalisation une rallonge de près de 7,8 milliards de centimes.

Farid Benzaïd

LA DIRECTION RECONNAÎT LES REVENDICATIONS DES TRAVAILLEURS ET CONDAMNE LA GRÈVE

Sonelgaz ouvre les négociations mais n'exclut pas des sanctions

La direction du groupe Sonelgaz reconnaît la légitimité des revendications socioprofessionnelles de ses travailleurs mais condamne l'arrêt de travail observé le 4 avril dernier, estimant qu'une telle action n'était pas nécessaire dans la mesure où une plateforme de revendications du partenaire social (FNTIEG, section UGTA) est déjà à l'étude. Des sanctions ne sont pas, toutefois, à exclure.

Mehdi Mehenni - Alger (Le Soir) -Dans un communiqué rendu public ce jeudi, la direction de Sonelgaz annonce «l'ouverture imminente des négociations collectives au sein des sociétés du groupe pour la prise en charge des revendications contenues dans la plateforme de revendications de la Fédération nationale des travailleurs des industries électriques et gazières (FNTIEG)». Ainsi, et selon le communiqué en question, «les principaux dirigeants et les présidents-directeurs généraux des sociétés du groupe Sonelgaz se sont réunis le même jour dans la matinée pour se concerter sur l'état du climat social au sein de leurs sociétés».

Ces derniers estiment, en effet, que les revendications socioprofessionnelles des travailleurs, qui ont tenu une grève le 4 avril dernier, figurent déjà dans leur majorité dans la plateforme du partenaire social légal, contenu dans le communiqué de la fédération du 22 mars 2011.

C'est dans cette logique, et conformément à la note de la direction exécutive des ressources humaines du groupe, en date du 30 mars dernier, que la direction considère «ces arrêts de travail illégaux» et qu'ils seront par conséquent «traités en tant que tels».

Concernant l'ouverture des négociations et à l'instar des accords qui ont été concrétisés en 2010, Sonelgaz fait savoir que les points contenus dans la plateforme de revendications en question «seront inscrits dans le programme de travail des commissions paritaires de négociations (supérieure ou de société) avec un calendrier de travail». Dans le même sillage, la direction confirme «l'engagement pris par le conseil de gestion de la SPAS, d'une part, de procéder aux opérations de permanisation des agents ayant plus de cinq années d'exercice et, d'autre part, d'aligner la grille des salaires sur celles des sociétés métiers selon un calendrier compatible avec les moyens de la société, mais dans tous les cas avec effet rétroactif au 1er janvier 2011».

Enfin, la direction tient à préciser que la satisfaction des revendications ayant trait aux conflits intersyndicaux ne relève pas de la Sonelgaz, tout en affirmant sa disponibilité à négocier uniquement avec le représentant légal, l'UGTA.

M. M.

LUTTE CONTRE LA RÉSISTANCE AUX ANTIMICROBIENS

Lancement d'un plan intersectoriel intégré

Le ministre de la Santé a annoncé, jeudi, le lancement d'un plan intersectoriel intégré afin de lutter plus efficacement contre la résistance aux antimicrobiens.

Cette thématique a été retenue par l'OMS à l'occasion de la Journée mondiale de la santé. L'Algérie compte s'engager activement dans le processus de lutte contre la résistance aux médicaments antimicrobiens. Un plan intersectoriel est actuellement en phase d'élaboration au niveau du ministère de la Santé. «J'ai donné instruction à l'administration centrale de mon département ministériel pour élaborer et finaliser rapidement un plan intersectoriel intégré de lutte contre la résistance aux antimicrobiens. Pour ce qui relève des prérogatives du secteur de la santé, ce plan devra appuyer et consolider les structures existantes», a déclaré, jeudi, Djamel Ould-Abbès à l'ouverture d'une conférence organisée à l'Institut Pasteur d'Algérie à l'occasion de la célébration de la Journée mondiale de la santé. Cette année, l'Organisation mondiale de la santé a placé cette journée sous la thématique de la lutte contre la pharmacorésistance.

Un phénomène préoccupant qui, à terme, pourrait rendre inefficaces les médicaments utilisés contre de nombreuses maladies.

«Les données communiquées par l'OMS à l'occasion de cette Journée mondiale de la santé se passent de tout commentaire : près de 440 000 nouveaux cas de tuberculose multirésistante font leur apparition chaque année dans le monde, entraînant au moins 150 000 décès ; la résistance à la précédente génération d'antipaludéens tels que la chloroquine et la sulfadoxine-pyriméthamine est très très répandue dans la plupart des pays d'endémie palustre ; un pourcentage élevé d'infections nosocomiales est provoqué par des bactéries hautement résistantes telles que le staphylococcus aureus résistant à la méthicilline», a précisé le ministre de la Santé.

Pour sa part, l'OMS a appelé à une «action urgente et coordonnée» pour faire face à la situation. «Si nous ne maîtrisons pas, la montée incontrôlée des germes résistants gâchera nos ressources limitées. Il faut mener une action urgente et coordonnée à tous les niveaux pour réellement préserver ces médicaments d'importance vitale à l'intention des générations futures», a souligné Mamadou M'baye, le représentant de l'OMS à Alger qui a été chargé de lire un message du directeur régional de l'organisation.

T. H.

PROCESSUS DE RÉFORMES POLITIQUES

Soltani invite Bouteflika à se prononcer

Photo : DR

Le président du Mouvement de la société pour la paix a appelé le président de la République à se prononcer au plus vite sur le processus de réformes qu'il compte engager.

Aboudjerra Soltani est impatient. Selon lui, Abdelaziz Bouteflika doit présenter au plus vite son plan de réformes politiques. Le président du Mouvement de la société pour la paix (MSP), qui était jeudi l'invité de la Chaîne II de la radio, estime que le président de la République devrait dévoiler son projet à l'occasion du 16 Avril.

«Tous les Algériens attendent le 16 avril car, il se dit que le président prépare quelque chose de grandiose à l'occasion du lancement de la manifestation ''Tlemcen, capitale de la culture islamique''.

Donc tout le monde sera devant sa télévision. Et si, effectivement, ce projet est à la hauteur des attentes en matière de changement et de réformes, je pense que nous rentrerons alors dans les normes. Nous estimons que la décision politique est une locomotive qui tracte tout. Les esprits seront apaisés et pourront, dès lors, réfléchir aux réformes», a déclaré Soltani. Le président du MSP, parti membre de l'Alliance présidentielle, a sa propre idée de ce que pourrait être le processus de réformes. Voici l'agenda qu'il a élaboré : «La première étape consistera à réviser la Constitution, ensuite revoir le code communal et enfin organiser des élections législatives. Mais il n'est pas question de dissoudre l'Assemblée, puisque cette législature arrive à terme.» Soltani se donne une année — de mai 2011 à juillet 2012 — afin de tout finaliser. La révision du code électoral est, d'après lui, un acte fondamental car elle permettra d'instaurer de nouveaux mécanismes visant à éviter «la fraude électorale». A ce titre, le premier responsable du MSP propose d'installer des «caméras à infrarouge dans les bureaux de vote pour filmer les urnes». «C'est une opération qui risque d'être onéreuse mais elle permettra de nous prémunir contre la fraude électorale.» Notons que ce n'est pas la première fois que Soltani se plaint de ce phénomène. Mais cela n'empêche pas sa formation politique d'être présente en force dans les deux chambres du Parlement et au niveau des assemblées locales.

Tarek Hafid

LE MINISTÈRE DE LA SANTÉ AVAIT SAISI LE TRIBUNAL DE BIR-MOURAD-RAIS

La justice déclare illégale la grève des résidents

Le ministre de la Santé a déclaré, jeudi, que le tribunal de Bir-Mourad-Raïs avait déclaré l'illégalité de la grève des médecins résidents. «Le tribunal a confirmé mercredi le caractère illégal de la grève des médecins résidents», a indiqué le ministre en marge d'une rencontre organisée par l'Institut Pasteur d'Algérie. Djamel Ould-Abbès a justifié la saisine de la justice par le fait que son département est dans l'obligation de protéger les malades. «C'est la santé des citoyens qui est en jeu. Les malades ne doivent pas être pris en otages.» Notons que les négociations entre le ministère de la Santé et les médecins résidents butent sur la question du service civil, ces derniers exigent en effet sa suppression totale.

T. H.